



NATIONS UNIES
DEPARTEMENT DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES
DIVISION DE STATISTIQUE

**Séminaire sur la compilation des statistiques du commerce international de marchandises, Abuja, Nigeria,
30 août - 2 septembre 2005**

Présentation du Pays

Douanes – Niger

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

**NOTE A/S DU SEMINAIRE SUR LA COMPILATION DES STATISTIQUES
DU COMMERCE INTERNATIONAL DES MARCHANDISES
(ABUJA, 30 AOUT- 2 SEPTEMBRE 2005)**

La chaîne d'élaboration des statistiques du commerce extérieur comprend la phase de collecte des données douanières et la phase de traitement de ces données.

La collecte est assurée par la Direction Générale des Douanes.

La présente note présente des informations permettant de mieux appréhender la problématique de la compilation des statistiques du commerce extérieur au Niger.

Ces informations portent sur :

- la présentation du Niger
- l'organisation de l' Administration des Douanes
- le traitement des opérations douanières et
- le traitement des données statistiques

1. Présentation du Niger

Le Niger est un pays continental, d'une superficie de 1,267 millions de km².

Les principaux ports utilisés sont les ports de Lomé (Togo), de Cotonou (Bénin) et de Tema (Ghana). Le port le plus proche est celui de Cotonou qui est à 700 km de la frontière.

Le Niger est limité :

- au nord par l' Algérie et la Libye
- à l'est par le Tchad
- au sud par le Nigeria et le Bénin
- à l'ouest par le Burkina Faso et le Mali.

La population du pays est estimée à plus de 11,6 millions d'habitants. L'essentiel de cette population vit dans la bande sud qui présente un climat sahélien.

La bande nord est désertique.

Les principales cultures vivrières sont le maïs, le mil, le sorgho, le riz, le blé et l'orge.

Les principales cultures de rente sont l'oignon, le coton et l'arachide.

Les principaux produits industriels sont le textile et les produits agro alimentaires

Les principales productions minières sont l'uranium et l'or.

Les principaux partenaires commerciaux sont la France, la Côte d' Ivoire, le Nigeria, les pays du Maghreb, les pays du golfe et la Chine.

Le pays évolue dans deux (2) ensembles régionaux économiques et /ou monétaires à savoir l' Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et la Communauté Economique des Etats de l' Afrique de l' Ouest (CEDEAO). Ces deux ensembles disposent d'un schéma de libéralisation des échanges appliqué par le Niger.

Il n'existe pas de zones franches ou industrielles.

1. L' organisation de l'Administration des Douanes

L'Administration des Douanes Nigériennes comprend les services centraux et les services extérieurs.

Les services centraux comprennent :

- Le Cabinet du Directeur Général et
- Les Directions Centrales

Les services extérieurs comprennent :

- les bureaux de pleins exercices
- les bureaux à compétence limitée et
- les brigades d'intervention et de recherche.

La prise en charge des marchandises à l'importation comme à l'exportation est assurée par les bureaux.

C'est donc à ce niveau que les marchandises sont déclarées, et que s'effectuent les traitements des opérations du commerce international.

Le nombre de bureaux de douane est de 44 dont 15 bureaux de pleins exercice et 29 bureaux secondaires.

Les bureaux automatisés sont au nombre de quinze (15) dont treize (13) de plein exercice et 2 secondaires. Quatre (4) autres bureaux secondaires sont en voie d'automatisation.

3. Le traitement des opérations douanières

Le traitement des opérations de dédouanement est assuré de deux (2) manières :

- le traitement manuel qui s'effectue principalement au niveau des bureaux secondaires et
- le traitement automatisé.

- 3 -

Le système utilisé pour le traitement automatisé des opérations douanières est le sydonia qui est en application depuis 1987. Les versions actuellement utilisées sont la version 2.7 et la version ++. La migration vers la version sydonia ++ sera effective au 31 décembre 2005.

En traitement manuel les quittances sont établies directement après une déclaration verbale. Ces quittances reprennent les données nécessaires pour la liquidation des droits et taxes et l'établissement des statistiques du commerce extérieur. Ces données sont intégrées dans la base de données du site central après une saisie à posteriori desdites quittances au niveau des directions régionales.

Dans les bureaux automatisés, le système sydonia assure un traitement des marchandises et ce de la prise en charge jusqu'à la délivrance du bon à enlever.

Deux types de déclarations en douane sont utilisés. Il s'agit de :

- la déclaration UEMOA et
- la Déclaration en Douane Unique (DDU) utilisée dans les bureaux qui sont passés à la version sydonia ++.

Les codifications des régimes douaniers, statistiques et fiscaux diffèrent. Avec la DDU et sydonia ++ les codifications, les taxes de contrôle (pays, devises, unités complémentaires, villes etc...) sont internationales (ISO), alors qu'avec la version sydonia 2.7 les codifications utilisées sont celles définies par la décision n° 06/96/COD/UEMOA du 14 mai 1996.

En 2004, 120 591 déclarations en douane ont été déposées. Ces déclarations se présentent toutes sous la forme papier. Ces déclarations seront abandonnées, avant le 31 décembre 2005, au profit des déclarations électroniques dans tous les bureaux qui utilisent la version sydonia ++.

Le nombre de régimes dans sydonia ++ est réduit par rapport à celui de la version 2.7 du fait de la suppression des régimes pétroliers.

Le contrôle des déclarations en douane porte sur tous les régimes douaniers (importations, exportations etc...) et s'effectue principalement au niveau des bureaux.

Des contrôles dits contrôles a posteriori, sont effectués également par d'autres structures (Directions Régionales, Direction Centrale chargée de la lutte contre la fraude).

Le contrôle porte sur les éléments de taxation à savoir la valeur, l'origine et l'espèce de la marchandise ; il porte également sur toutes les autres énonciations de la déclaration qui constituent les données des statistiques du commerce extérieur.

- 4 -

Les procédures d'évaluation en douane sont celles définies par l'accord qui porte sur la valeur transactionnelle.

Des valeurs de référence sont en application conformément aux dispositions de l'UEMOA.

Des valeurs barémées le sont également ; ces valeurs sont exclusivement destinées aux bureaux secondaires frontaliers.

Le contrôle sur l'origine de la marchandise est systématique chaque fois qu'une importation bénéficie de la préférence tarifaire liée à l'origine. C'est le cas des marchandises originaires des pays membres de l'UEMOA et de la CEDEAO. Le contrôle porte principalement sur l'authenticité du certificat d'origine qui accompagne la marchandise.

Le contrôle de l'espèce ou de la classification des marchandises se fait sur la base de la nomenclature basée sur la convention internationale sur le système harmonisé de désignation et de codification des marchandises mise à jour le 1^{er} janvier 2002, et de la désignation commerciale de la marchandise comme indiquée sur les factures.

4. Traitement des données statistiques

Les principaux problèmes rencontrés sont :

- La non automatisation de plusieurs bureaux. Cette situation constitue un handicap dans la collecte des données
- Le retard constaté dans la collecte des données.. Ce retard est lié à la saisie à posteriori des quittances. Cette saisie présente également des risques d'erreur ou d'omission.

- Les modes de transmission des données. Le support utilisé est la disquette. Ce mode de transmission n'est pas satisfaisant.

Cette situation s'explique par l'immensité du territoire national et la non utilisation de moyen moderne de communication (Internet etc...).

Il faut préciser que les transmissions sont mensuelles.

Afin de résoudre les problèmes ci-dessus, il y a lieu :

- d'automatiser l'ensemble des bureaux de douane
- d'assurer une interconnexion de toutes les unités douanières au site central informatique.